

DECEMBRE 2018
A JUILLET 2019

SYNTHESE DES
RENCONTRES DEPARTEMENTALES
DE LA VIE ASSOCIATIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE

| AVEC LE SOUTIEN DE



Choisir
l'intérêt
général

Préalable

Le document qui vous est présenté reste un document de travail avec les imperfections, les manques, incohérences et qualités qui siéent à ce type de texte. Il n'est en aucun cas le document définitif, document qui reste à rédiger et mettre en forme.

Cependant le conseil d'administration, à ce stade de rédaction et de première synthèse, a souhaité qu'il vous soit adressé en ces termes, comme première restitution du dialogue instauré entre les participants des rencontres départementales et le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Pour la rédaction du texte nous avons été attentifs à traduire la diversité des expressions, souligner des témoignages ainsi que les contributions de chacun.

Soucieux de poursuivre avec vous ce dialogue, avec l'objectif de la co-construction d'une parole associative commune dans un espace régional encore si jeune, nous comptons sur votre relecture attentive pour apporter les corrections utiles, pour souligner ou compléter les points importants, mais également pour attirer notre attention sur les sujets et propositions demandant, selon vous, plus de développement dans le texte définitif.

Avec la diffusion de ce document de travail c'est donc votre relecture attentive que nous sollicitons aujourd'hui. Aussi c'est à vous de vous saisir de ce texte. C'est à vous de nous faire part de vos réactions, commentaires et contributions complémentaires.

N'hésitez pas ! nous maintenons le cap de la co-construction d'un écrit commun, un écrit que nous souhaitons le plus représentatif des expressions associatives de notre région.

Ce sera à l'issue de cette dernière étape, à laquelle vous allez contribuer, qu'il nous reviendra, en responsabilité, de rédiger le texte définitif et de présenter un ensemble cohérent permettant de donner au document final sa dimension de plateforme collective des attentes, propositions et expressions des acteurs associatifs de la Nouvelle-Aquitaine.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce document je vous souhaite bonne lecture et demeure à l'écoute de vos contributions pour enrichir ce document de travail.

Pour le conseil d'administration

PATRICK LERESTEUX, PRESIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE



Figure 1 Calendrier des rencontres départementales de la vie associative 2018-2019 en Nouvelle-Aquitaine

LA DEMARCHE ET LE CALENDRIER DES RENCONTRES

Fortes de 1,2 millions de bénévoles et de près de 161 000 salariés, les 120 000 associations de Nouvelle-Aquitaine jouent un rôle essentiel dans les dynamiques territoriales et la cohésion sociale de la région. Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine est leur porte-voix. Il a pour ambition de favoriser le développement d'une force associative régionale utile et créative.

En novembre 2017, le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine a organisé les premières Rencontres régionales de la vie associative à Bordeaux pensées comme un espace de dialogue pluri-acteurs autour des enjeux du développement de la vie associative. A l'issue de cette journée ayant réuni 280 acteurs associatifs et partenaires publics, il avait été convenu de décliner ces rencontres à l'échelle des départements avec l'objectif de recueillir le témoignage des acteurs de terrain et la volonté de construire avec eux des propositions pour la vie associative en Nouvelle-Aquitaine.

Entre décembre 2018 et juillet 2019, le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires ont organisé une série de rencontres inter-associatives dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine. 370 acteurs associatifs, salariés, dirigeants associatifs, bénévoles et volontaires, ont contribué à la réflexion collective autour de 3 thématiques : l'engagement, le développement territorial et les modèles socio-économiques des associations. 9 rencontres départementales de la vie associative et 2 RDV avec les principales têtes de réseaux des départements des Landes et du Lot-et-Garonne ont permis de recueillir des éléments d'analyse sur la situation des associations. Les échanges se sont traduits par la production d'un ensemble de contributions qui interrogent les politiques publiques et les partenariats existants. Ce document, qui reste dans cette présentation un document de travail, présente la synthèse des témoignages des acteurs associatifs ayant participé aux rencontres départementales. Il présente également les propositions pour le soutien et le développement de la vie associative dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

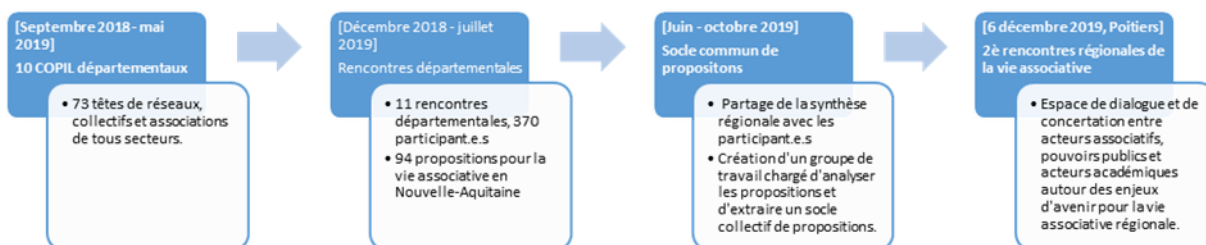


Figure 2 Construction d'un socle collectif de propositions pour la vie associative en Nouvelle-Aquitaine

COHESION TERRITORIALE ET VIE ASSOCIATIVE ETAT DES LIEUX

Ces dernières années ont connu de nombreuses modifications du paysage territorial : création de la région Nouvelle-Aquitaine, transformation et regroupement des intercommunalités, perte d'autonomie de nombreuses communes rurales, création de communes nouvelles. Ces recompositions ont directement impacté la vie associative, tant sur le plan local que régional, et la place des associations dans un dialogue structuré avec les pouvoirs publics.

Pour continuer à faire vivre leurs projets et à les inscrire dans la durée, les associations sont amenées à développer de nouvelles stratégies pour s'adapter aux changements induits par ces recompositions, tisser des liens, faire circuler leurs réflexions et partager leurs vigilances.

ELOIGNEMENT DES CENTRES DECISIONNELS ET PERTE DE REPERES

Pour de nombreuses associations ayant participé aux rencontres, la création de la région Nouvelle-Aquitaine et des communautés de communes ou d'agglomérations a renforcé le sentiment d'**éloignement des centres de décision et celui d'une accélération du désengagement des échelons locaux sur les sujets de vie associative.**

Avec les réformes territoriales successives, les espaces de dialogue et de concertation avec les partenaires publics ont disparu ou se sont déplacés. Les acteurs associatifs présents se sentent coupés des interlocuteurs publics et des politiques territoriales. Les distances à l'intérieur du nouvel espace régional sont généralement vécues comme problématiques, voire impraticables, notamment pour les associations des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes. Dans le sud de l'ex-Aquitaine, des participants expliquent avoir déjà renoncé à participer à des rassemblements régionaux organisés sur les agglomérations de Bordeaux, Poitiers ou Limoges, trop éloignées de leurs bassins de vie.

Mais au-delà de la géographie, c'est la **perte des relations de proximité** avec les élus des collectivités et les services de l'Etat qui est pointée du doigt.

Comme c'est le cas à l'échelle d'autres régions françaises, la **baisse des effectifs et des missions de l'Etat** dans les territoires et la **primauté des questions de développement économique au niveau régional** ont des conséquences directes pour de très nombreuses associations dans le dialogue qu'elles entretenaient auparavant avec les pouvoirs publics.

Du côté des EPCI et des communes, la **réforme territoriale a généré de la confusion et un sentiment de rupture du dialogue entre élus et associations.** Les associations locales témoignent très largement de leurs difficultés à identifier un interlocuteur dédié (sectoriel ou de vie associative). Parfois, la fonction a tout simplement été supprimée notamment dans les intercommunalités et dans certains territoires ruraux. L'important turn-over au sein des services et des institutions complique encore le dialogue : « les associations ne savent plus vers qui se tourner ».

De fortes inquiétudes s'expriment autour de l'harmonisation des politiques régionales de soutien à la vie associative. Sur quelle base va-t-elle se faire ? Les acteurs attendent d'être concertés sur le rééquilibrage des politiques régionales, notamment en matière de soutien aux emplois associatifs, leur attention étant fortement axée sur la prise en compte des réalités territoriales.

Avec du recul et malgré la persistance d'un millefeuille administratif perçu comme complexe, certains intervenants voient dans la nouvelle région un **progrès en dotation et en échange.** Plus d'équité, de transparence, d'échanges, d'outils (numériques).

QUALITE DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Les associations constatent un réel appauvrissement des partenariats avec les pouvoirs publics locaux. **Outre la fragilité des soutiens, c'est la qualité de la relation entre associations et pouvoirs publics qui est en question.** Perte de la relation de proximité avec les élus, absence de vision partagée sur les politiques publiques, sentiment de ne plus être considéré comme des acteurs du territoire mais comme des prestataires assignés « aux causes perdues » : là où l'Etat se désengage, ne met plus de moyen ou ne sait pas faire. De nombreux participants ont le sentiment d'une non-reconnaissance des spécificités de leurs approches et de leurs territoires.

Les associations des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes évoquent assez unanimement le besoin de **repenser des espaces de collaboration entre associations et collectivités autour des politiques publiques.**

Dans les Deux-Sèvres, les Pays « Loi-Voynet » constituaient une échelle de coopération tout à fait pertinente et offraient des espaces de collaboration plus importants entre associations et élus (Conseil de développement, commissions), une ouverture aux co-constructions de projets. L'UPCP-Métive donne l'exemple du festival « Terre de danses » en Bocage Bressuirais, associant le Syndicat de Pays, des communes et des associations au sein de son Comité de Pilotage.

Certaines associations ont le sentiment d'être instrumentalisées par les pouvoirs publics et se questionnent sur la nécessité même de poursuivre le dialogue et la concertation. La colère, l'indignation et la lassitude de nombreuses associations, qui atteignent un « **point de rupture** », doivent nous interpeller et nous pousser à **repenser le partenariat entre acteurs associatifs et pouvoirs publics au service de l'intérêt général**.

Les élus sont eux aussi confrontés aux changements d'échelle des collectivités et doivent pouvoir s'y former. Ils et elles manquent de connaissances et de qualifications sur les réalités associatives et/ou sectorielles.

RECOMPOSITION DU PAYSAGE ASSOCIATIF POUR COLLER A LA REFORME TERRITORIALE

Les changements de périmètres territoriaux compliquent souvent l'action des associations qui se voient contraintes de développer des stratégies pour s'adapter à la réforme territoriale.

Certaines unions et fédérations ont dû **fusionner à la demande des institutions pour être éligibles aux financements**, nécessitant la mise en place de dispositifs internes de transition. La nouvelle région souhaitait n'avoir qu'un seul interlocuteur régional par secteur d'intervention. Mais les fédérations existantes n'avaient pas les mêmes activités. Dans certains réseaux des projets de structuration à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine se font « à marche forcée », avec des effets humains et matériels non négligeables (temps de déplacement en augmentation). Cette recomposition du paysage associatif pour coller à la réforme territoriale induit des coûts importants et demande du temps pour apprendre à se connaître et **rebâtir un projet associatif cohérent à l'échelle régionale. Des inquiétudes** demeurent sur la possibilité de se structurer à cette méga-échelle sans perdre son identité ou les fondements des projets associatifs portés depuis de nombreuses années (Charente-Maritime). 2 ans après la création de la Nouvelle-Aquitaine, les associations sont toujours en phase d'ajustement : les fédérations départementales ont souvent dû investir du temps et des moyens pour accompagner la création de la structure régionale ce qui est venu impacter leur modèle socio-économique. Certaines organisations s'inquiètent de devoir se séparer de certains personnels à moyen terme.

Ces rapprochements entre fédérations de différents départements amènent parfois les associations à repositionner leur activité sur des secteurs explorés par leurs voisins. Ainsi, depuis la fusion régionale, la fédération jeunesse musicale France des Landes a fait évoluer son projet vers le développement de nouvelles activités autour des pratiques culturelles.

EVOLUTION DES MODALITES D'ORGANISATION DES ASSOCIATIONS EN COLLECTIFS PLURI-ACTEURS

Pour faire face à la baisse des soutiens financiers et au désengagement de l'Etat et de certaines collectivités, de nouvelles formes de coopérations émergent, ainsi un nombre significatif d'associations néo-aquitaines développent des stratégies d'organisation en collectifs pluri-acteurs.

En Charente, les acteurs associatifs de la formation et de l'accompagnement des bénévoles se sont organisés en collectif informel. Le SAVA 16 est un réseau d'acteurs ressources sur le département pour accueillir, conseiller et accompagner les associations sur tous les aspects relatifs à la vie des associations.

Les membres du SAVA 16 ont initié un travail de **cartographie de l'environnement partenarial en Charente**. Il s'agit d'un travail collaboratif, toujours en cours, qui met en lumière les différents espaces de concertation entre associations et entre associations et institutions à trois échelles de territoires : locale, départementale et régionale dans 9 secteurs d'intervention : culture ; citoyenneté et vie associative ; éducation, enfance, jeunesse et parentalité ; formation, emploi, insertion ; questions sociales ; santé publique et secteur médico-social ; sport ; économie et ESS ; solidarités¹.

A ce stade, on peut déjà constater le nombre très important d'espaces de dialogue et de concertation entre acteurs associatifs et entre acteurs associatifs et institutions : **96 espaces de coopération à différents échelons du territoire ont été cartographiés dont 31 à l'échelon local, 40 à l'échelon départemental, et 25 à l'échelon régional.** Parmi ces coopérations, 34 au moins découlent d'obligations réglementaires comme, par exemple, les Contrats Locaux de Santé, les Contrats Enfance Jeunesse ou encore le Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale.

En Creuse, un département où l'intervention de la puissance publique est limitée et où les collectivités manquent de moyens, les dynamiques de réseaux sont également très fortes.

« Caractéristique de l'hyper-ruralité, la population du département fait face à un double enjeu : l'éloignement progressif des centres de décision et de services aux publics, la faible viabilité des modèles d'entreprise classique (faible surface de clientèle, éloignement des marchés). Face à cela, le territoire présente un maillage dense d'initiatives portées par les acteurs locaux, qui expérimentent des modèles d'hybridation entre logique marchande et espace de services au public. Ces initiatives touchent aussi bien le **maintien de multi-services en milieu rural, la mise en place de circuits courts, l'inclusion sociale et économique, la qualité des services aux personnes, le développement de l'économie circulaire, l'inclusion numérique, l'identité culturelle du territoire, son attractivité pour les actifs et les jeunes.** Elles sont porteuses de développement et d'emploi pour le territoire. »²

Ces coopérations se développent à différentes échelles, le plus souvent en dehors des frontières administratives, mais à l'échelle des bassins de vie de ses habitants. C'est le cas du Plateau de Millevaches qui réunit les départements de Haute-Vienne, Corrèze et de la Creuse.

¹ La cartographie est visible au lien suivant : <https://prezi.com/view/1h9g0bf5kDbwKJm8HMx2/> Certains secteurs n'ont pas été explorés (environnement, tourisme social etc.) et on peut supposer qu'une étude approfondie permettrait de mettre en lumière d'autres espaces.

² Extrait de « Vers un Fab Lab des initiatives locales en hyper-ruralité ». Propositions de l'inter-réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire en Creuse. Décembre 2017.

Dans d'autres départements, les espaces de dialogue et de coopération entre associations et entre associations et pouvoirs publics se sont érodés ou ont disparu. C'est le cas dans la Vienne, en Charente-Maritime ou dans les Landes, où il n'existe plus de

rendez-vous inter-associatif à l'échelle du département.

LES LEVIERS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Pour une force associative plus visible, notamment auprès des institutions

1. Faire reconnaître et valoriser la plus-value et les spécificités du monde associatif auprès des élu.e.s des collectivités et des services de l'Etat. L'association est avant tout un lieu d'épanouissement individuel et collectif, un espace de socialisation et de développement du pouvoir d'agir des citoyens. Les associations produisent de l'intelligence collective, se fondent sur des valeurs, des modèles, des outils et des temporalités spécifiques qu'il faut expliciter, défendre et soutenir.
2. Communiquer sur les fondements de l'action associative et la mosaïque des mouvements associatifs au profit de l'intérêt général.
3. Se regrouper/se fédérer pour peser et porter une parole plus forte.

Repenser la concertation dans le cadre des politiques publiques

4. Les associations veulent être pleinement partenaires des collectivités locales et de l'Etat dans l'esprit de la charte régionale d'engagements réciproques : écoute, concertation, implication dans les politiques publiques locales.
5. Cela suppose de se réapproprié le savoir, notamment de mieux comprendre la Loi Notre et ses impacts locaux et d'identifier les nouveaux interlocuteurs de la vie associative.
6. S'approprier et promouvoir la charte régionale d'engagement réciproque.
7. S'engager réciproquement dans le cadre de chartes infrarégionales d'engagements réciproques entre institutions, collectivités et associations.
8. Mettre en place des espaces de concertation avec les pouvoirs publics afin de pouvoir contribuer aux décisions et stratégies de développement local des collectivités.
9. Imposer aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants la mise en place des « conseils de développement » au sein desquels la société civile a toute sa place.
10. Instaurer des commissions (délibératives ou consultatives) dans toutes les collectivités qui associent des représentants des associations en tant qu'experts pour délibérer sur les projets de territoires.
11. Saisir l'opportunité des prochaines élections municipales pour dialoguer et coconstruire les politiques publiques.
12. Former les élu.e.s aux réalités associatives.
13. Organiser des formations croisées responsables associatifs / élus des territoires.

14. Décentraliser les services de la région pour les rapprocher des échelles de vie et de projets.

Veiller à l'équité territoriale

15. Inclure les acteurs associatifs dans le travail d'harmonisation des politiques régionales en matière de vie associative.
16. Veiller à l'équité entre les territoires en tenant compte des spécificités historiques, géographiques, culturelles et économiques des territoires.

Développer le « faire-ensemble » entre associations

Dynamiser et structurer une animation territoriale locale :

17. Instaurer un dialogue inter-associatif organisé et performant qui prend en compte les besoins émergents, en conservant le sens de la solidarité horizontale sur tous les territoires.
18. Se rencontrer pour mieux se connaître en organisant plus de temps de rencontres départementaux inter-associatifs et associatifs + institutions/collectivités ; animer la vie associative à l'échelle de bassins de vie (espaces de dialogue et de concertation, accompagnement par les têtes de réseaux, centres de ressources).
19. Comprendre et objectiver les dynamiques de coopération existantes : mieux identifier les limites au travail en coopération multi-acteurs et les facteurs de réussite.

Essaimer et valoriser :

20. Rendre visibles les expérimentations et coopérations qui existent déjà pour donner envie.
21. Valoriser les actions concrètes issues des coopérations.
22. Partager le modèle des contrats locaux de santé pour l'adapter à d'autres.
23. Valoriser politiquement, auprès des élu.e.s, l'impact des associations sur les territoires à long terme.

Mutualiser :

24. Créer des lieux de réflexion collective et de recherches-actions susceptibles de faire émerger, d'accompagner et de modéliser des initiatives locales en réponse aux problématiques spécifiques du territoire creusois.
25. Créer un fonds de garantie associatif mutualisé.
26. Créer une base de compétences et de ressources mobilisables par les associations.
27. Partager des outils au niveau local, partager de diagnostics entre associations.
28. Favoriser l'échange de savoirs (des associations expertes type CRIB existent : organiser le ruissellement des savoirs).
29. Mutualiser des tâches et des bénévoles sur de petits territoires (compta, secrétariat etc.)

ENGAGEMENT BENEVOLE ETAT DES LIEUX

ENGAGEMENT BENEVOLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- ✓ Entre 120 000 et 130 000 associations actives en Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Un quart de la population régionale (de 15 ans et plus) est engagée bénévolement dans une association soit 1,2 à 1,3 million de personnes.
- ✓ 45% des bénévoles (entre 540 000 et 590 000) sont des bénévoles réguliers d'après les chiffres de Recherche & Solidarités en 2017³.

Le Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine réalisé par le CESER Nouvelle-Aquitaine en août 2017 relève que « cet engagement dans le bénévolat associatif est encore plus marqué dans certains territoires de la Nouvelle-Aquitaine (Creuse, Vienne, Lot-et-Garonne...). Les données statistiques disponibles permettent également d'estimer entre 100 et 110 millions d'heures le temps consacré chaque année par les bénévoles à l'activité associative dans la région, ce qui représente plus de 60 000 emplois équivalents-temps-plein. Cette ressource bénévole est particulièrement importante pour les associations sans salarié, qui représentent près de 90 % des associations actives en Nouvelle-Aquitaine, et proportionnellement plus encore pour les associations sportives, de loisirs, les associations culturelles ou encore celles agissant en matière de défense des droits et des causes. »⁴

MOBILISER ET FIDELISER LES BENEVOLES RESTE L'UNE DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

En Nouvelle-Aquitaine, les ressources humaines bénévoles sont un sujet de préoccupation pour 58% des associations⁵. On retrouve, au fil des témoignages des associations participantes, les tendances de fond déjà décrites au niveau national et régional dans différentes études :

- De plus en plus « d'adhérents-consommateurs ».
- Des modalités d'engagement qui se transforment : engagements de plus courts termes, transformation des attentes des bénévoles « de plus en plus liées à des motivations individuelles, à des intérêts personnels, caractérisés par un niveau d'exigence plus élevé et par un investissement plus volatil ou dispersé »⁶ (CESER).
- Une majorité de bénévoles retraités sur les postes à responsabilité. Les actifs sont moins impliqués par manque de temps et faute de cadres adaptés à leurs disponibilités : les invitations et réunions avec les pouvoirs publics se déroulent majoritairement sur le temps de travail des actifs.
- Des difficultés récurrentes dans le renouvellement de la gouvernance et la prise en compte des mutations sociétales. Devant l'absence de candidat.e.s au poste de président.e., certains réseaux constatent le développement de co-présidences à 2 voire 3 personnes.

Les équipes salariées, très mobilisées sur la recherche de financements n'ont très souvent ni le temps, ni les moyens financiers leur permettant d'animer comme elles le souhaiteraient la vie interne de l'association et d'accompagner les personnes à s'engager et à devenir bénévoles. A ces difficultés déjà bien identifiées, certains participants ajoutent qu'ils observent une baisse de fréquentation de leurs espaces d'informations sur le bénévolat.

PROFESSIONNALISATION DES ASSOCIATIONS ET BESOINS RENOUVELES EN MATIERE DE FORMATION DES BENEVOLES

La technicité nécessaire à la recherche de financements et à la gestion de plus en plus normative des associations induit une évolution du profil des bénévoles en responsabilité avec la recherche de compétences qui pousse au remplacement progressif des bénévoles par des « professionnels » du projet, du budget, de la communication... Une véritable fracture s'installe dans certaines associations. Plusieurs témoignages ont traité de ces inquiétudes sur la place des bénévoles dans les associations et les stratégies à mettre en œuvre pour leur permettre de continuer à porter le projet associatif sans être dépossédés des missions et « de leur envie désintéressée de participer et d'agir ».

Un sentiment diffus exprimé à plusieurs reprises par des bénévoles participants est plutôt à la démobilité. Ils ont fait part de leur épuisement devant la charge administrative et les exigences qui pèsent sur eux. Le turn-over important chez les bénévoles induit des besoins en formation croissants, dans des modalités plus souples (formations à distance de type, échanges de pratiques, réseaux d'entraide) et proche de leurs lieux de vie. Le temps d'engagement des bénévoles étant plus réduit, les temps de déplacements sont devenus, pour beaucoup, réhibitoires. Dans le secteur sportif, l'essor des pratiques autonomes dans un nombre croissant de disciplines (foot, basket, etc.) vient bouleverser les schémas

³ « L'opinion des responsables associatifs en Nouvelle Aquitaine », étude réalisée par Recherches & Solidarités, Novembre 2017

⁴ Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine, Rapport de la Commission n°7 du CESER Nouvelle-Aquitaine « Vie sociale, culture et citoyenneté », août 2017

⁵ Recherches & Solidarités, ibid.

⁶ CESER Nouvelle-Aquitaine, ibid.

organisationnels des ligues. Leurs dirigeants bénévoles doivent se former à ces nouvelles pratiques dans le respect d'une réglementation exigeante.

LES JEUNES CONTINUENT DE PLEBISCITER LE MODELE ASSOCIATIF

Sur le terrain, les responsables d'associations de jeunes confirment l'intérêt croissant des jeunes pour les associations, salariés comme bénévoles, à la recherche de projets qui ont du sens. On retrouve cette tendance au niveau national dans les différentes études statistiques sur l'engagement associatif chez les jeunes : entre 2010 et 2016, France bénévolat note que « l'engagement des moins de 35 ans se consolide (...) c'est sur cette catégorie que la progression a été la plus forte sur les 6 ans. »⁷. Les acteurs de la jeunesse ayant participé aux rencontres observent un positionnement plus éphémère et plus contestataire de la participation des jeunes, un bénévolat d'action et une plus faible mobilisation sur le fonctionnement associatif.

Pour beaucoup, la nécessité de renouveler des gouvernances associatives parfois vieillissantes est le défi qui se pose aujourd'hui.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Pour répondre à ces enjeux, les associations travaillent activement à l'évolution de leur organisation interne. « Elles développent de nouvelles façons de gouverner, d'animer leur équipe salariée et de piloter leurs projets au service de leur objet social. La vitalité interne de l'association est un projet en soi. »⁸

Certaines associations ont créé le statut d'invité aux conseils d'administration, forme d'observation participante qui conduit certain.e.s à s'engager par la suite. La Ligue des Droits de l'Homme en Nouvelle-Aquitaine a expérimenté la désignation de président.e par tirage au sort dans deux sections locales.

Parmi les pratiques inspirantes des participants en Nouvelle-Aquitaine, 2 actions ont été valorisées dans le cadre des Waldeck, prix du Mouvement associatif destiné à valoriser et soutenir les associations engagées dans des démarches d'amélioration continues.

>> A chacun son toi.t : mieux faire vivre la valeur démocratie au sein de l'association

En Charente-Maritime, l'association A chacun son toi.t a réussi à impliquer les adhérents de l'association en bousculant le cadre et la préparation de son Assemblée Générale.

En imaginant l'AG sous forme d'émission TV avec des reportages, des interviews, des dossiers, des invités, des présentateurs, des chauffeurs de salle, des techniciens, des jeux de lumières..., l'association a réussi à donner envie à ses

résidents, premiers bénéficiaires et représentant le plus grand nombre d'adhérents, de s'y impliquer.

Construite, organisée et jouée par l'ensemble des parties prenantes (administrateurs, salariés, bénéficiaires, adhérents, partenaires, habitants), 80% des adhérents ont participé à l'AG et se sont collectivement approprié le projet associatif. Certains jeunes ayant participé au projet ont par la suite pris des responsabilités au sein du CA.

Cette initiative est lauréate du Prix des Waldeck du Mouvement associatif pour l'année 2019.

>> Cœur de Bastide : un incubateur des initiatives bénévoles des citoyens

Dans l'idée de redynamiser le cœur de ville de Sainte-Foy-La-Grande en Gironde, l'association Cœur de Bastide a créé un parcours d'accompagnement des initiatives bénévoles des citoyens. En 18 mois, 45 projets de bénévoles ont été accompagnés. Plus de la moitié ont été pérennisés ou renouvelés dont écrivain public, accompagnement numérique des seniors, salle d'exposition, maison du bien-être, accompagnement scolaire, ateliers de musique, café associatif, boîte à livres, librairie associative, festival, kermesse de l'école, café des parents, édition de livres de cuisine écrits par les mamans.

UNE LECTURE OPAQUE DES ESPACES RESSOURCES POUR LES BENEVOLES ET DE LEURS PERIMETRES

Dans les différents territoires de Nouvelle-Aquitaine, il existe une multiplicité de lieux, de structures ou de personnes ressources pour accompagner les associations. La diversité des interlocuteurs crée une forme de richesse, mais nécessite également d'identifier quelles sont les informations disponibles, dans quels lieux, et auprès de qui. Certaines associations précisent qu'elles doivent solliciter plusieurs intervenants pour obtenir une réponse précise.

Si les intervenants sont nombreux à l'échelle de chaque département, il n'existe pas systématiquement de démarche formalisée et partenariale autour de l'accompagnement, notamment « qui fait quoi et jusqu'où ? ». Les bénévoles présents mais également les prescripteurs manquent parfois d'une lecture globale des acteurs, de leur fonctionnement, de leur disponibilité et de leur offre sur leur territoire.

Sur le sujet de la formation des bénévoles, les schémas d'organisation et les stratégies de coordination sont également très divers : dans certains départements, comme en Charente ou dans les Deux-Sèvres, les acteurs associatifs se sont organisés pour répondre aux attentes de bénévoles et valoriser leurs offres de formations ; dans d'autres départements, des collectivités (conseils départementaux, agglomérations) développent des programmes de formation conséquents à destination des bénévoles. Dans le Lot-et-Garonne, le Conseil Départemental a fait le choix de créer un opérateur départemental de soutien à la vie associative, au détriment du soutien des fédérations et coordinations associatives qui sont réduits à se positionner sur les territoires ruraux éclatés où

⁷ « L'évolution de l'engagement bénévole associatif, en France, de 2010 à 2016 », France Bénévolat, mars 2016

⁸ Guide du Mouvement associatif, 24 pratiques inspirantes pour faire vivre les dynamiques associatives, avril 2019

l'opérateur départemental ne parvient pas à atteindre son public.

LES LEVIERS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

DEVELOPPER UNE SOCIETE DE L' ENGAGEMENT

30. Vers une reconnaissance du bénévolat par la création d'un véritable statut du bénévole.
31. Sensibiliser au bénévolat dès l'école => une expérience de la citoyenneté.
32. Développer des dispositions favorables à l'engagement des actifs sur le temps de travail,
33. Formation : permettre le transfert d'heures de CPF après le départ en retraite vers une caisse associative pour la formation des bénévoles, des salariés associatifs et des volontaires en service civique.
34. Permettre la valorisation des heures d'engagement (CEC)
35. Renforcer la valorisation des compétences acquises (via le Passeport bénévole, la VAE etc.).
36. Valoriser l'apport de l'engagement bénévole (en interne et politiquement)

REFORMER NOS MODELES ASSOCIATIFS POUR S'ADAPTER AUX NOUVELLES FORMES D' ENGAGEMENT

37. Anticiper les mutations de la société afin d'adapter l'engagement aux bénévoles et non l'inverse : interroger la parité et la mixité.
38. Casser nos schémas et formes d'organisation pour ouvrir la porte et permettre le renouvellement des instances de gouvernance : développer les expérimentations
39. Favoriser le renouvellement de la gouvernance, en limitant le nombre de mandats d'un.e administrateur.trice, en indiquant un âge maximum pour exercer son mandat, en instaurant des présidences tournantes.
40. Organiser la participation des bénévoles ou de leurs représentants dans la gouvernance.
41. Responsabiliser les bénévoles, les associer à la réflexion sur l'orientation de l'association (prospective).
42. Développer la cooptation : utiliser les réseaux des bénévoles pour recruter de nouveaux bénévoles.
43. Inclure le temps d'accompagnement des bénévoles dans le temps de travail des salariés (« transparent »).
44. Moderniser nos pratiques numériques (outils collaboratifs libres).

MIEUX ACCOMPAGNER LES BENEVOLES DANS LEURS PARCOURS D' ENGAGEMENT

45. Ouvrir un chantier de réflexion sur la formation des bénévoles en Nouvelle-Aquitaine afin d'offrir un catalogue concerté adapté aux nouveaux besoins et caractéristiques des bénévoles (modalités de formation, thématiques, fréquence et lieux des formations).
46. Accueillir individuellement les aspirants bénévoles et les orienter pour leur permettre de mieux cerner leurs attentes et leurs aspirations. Besoin d'outils d'aiguillage et d'espaces identifiés.

47. Cartographier à l'échelle de la grande région les différents espaces de ressources pour les bénévoles (CRIB, PAVA, MAIA, espaces ou dispositifs propres aux réseaux etc.).
48. Définir les engagements réciproques et structurer les liens : mettre en place des conventions d'engagements réciproques, Faire des fiches de mission + accueil bénévole. Formaliser le contrat d'engagement entre le bénévole et l'association.
49. Proposer des outils, guides, formations qui permettent à la personne d'être plus à l'aise dans son rôle de bénévole.
50. Organiser l'accompagnement à chaque échelon en créant des binômes bénévoles/salariés. Ne pas désynchroniser les missions des salariés et des bénévoles, créer des passerelles
51. Tutorat anciens/nouveaux bénévoles, tuilage. Parrainer les nouveaux arrivants.
52. Développer des centres de ressources sur tous les territoires.
53. Former les bénévoles avec le soutien du FDVA.
54. Prévoir des moments d'intégration et des temps de formation (convivialité).
55. Créer un label des associations qui accueillent qualitativement les bénévoles.
56. Développer les systèmes d'entraide : les bénéficiaires de services s'impliquent en retour.

MODELES SOCIO ECONOMIQUES ETAT DES LIEUX

Les associations d'intérêt général sont des acteurs socio-économiques singuliers, proposant une grande diversité de modèles. La question du financement de leurs actions d'intérêt général a traversé l'ensemble des rencontres départementales. Les associations employeuses s'interrogent également sur les leviers de développement d'un emploi associatif de qualité et pérenne.

UNE GRANDE DIVERSITE DE MODELES

D'une petite association locale fonctionnant avec quelques bénévoles, sans aucun financement extérieur, à des fédérations ou de grosses associations à l'échelle de la nouvelle région, les participants aux rencontres départementales de la vie associative déploient une grande diversité de modèles socioéconomiques. Ces associations ont en commun de s'engager au service de l'intérêt général et de développer des activités non lucratives dans le cadre d'une gestion désintéressée. **Bien que les modes de financement soient très divers d'une association à l'autre, tous les recours possibles sont explorés par les dirigeants associatifs** : financements publics, fondations privées, fonds européens ; différentes aides à l'emploi : emplois associatifs, emplois aidés. Pour beaucoup, la part des prestations payantes et de l'auto-financement reste limitée, voire marginale ; il en est de même pour la participation des adhérents et bénéficiaires. Bien souvent, le monde économique classique ne participe que très marginalement au financement des associations alors même qu'il en bénéficie indirectement.

En Haute-Vienne et plus largement dans l'ex-région Limousin, le modèle économique est caractérisé par des prestations associatives d'un montant faible afin de rester accessibles au plus grand nombre. Faut-il transformer ce modèle ? Quel serait l'impact d'une augmentation des tarifs ? Pour les dirigeants associatifs cela représenterait une rupture. Dans le compte-rendu de l'atelier de la Haute-Vienne sur les modèles socioéconomiques « il est demandé que cette spécificité du Limousin, qui a débouché sur le système des emplois associatifs, soit reconnue par la région, même si cela doit déroger au principe d'égalité ».

LES EVOLUTIONS DES MODALITES DE CONVENTIONNEMENT FRAGILISENT LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

En Nouvelle-Aquitaine, la situation financière est un sujet d'inquiétude pour 41% des associations⁹. La charte régionale d'engagements réciproques a inscrit l'engagement des pouvoirs publics à privilégier la subvention et simplifier les procédures administratives. En pratique pourtant, les dirigeants associatifs témoignent que « **les subventions de fonctionnement sont en voie de disparition** ». La baisse des engagements pluriannuels au profit d'appels à projets ponctuels, vécus comme restrictifs et descendants ; la mise en concurrence des acteurs associatifs ; la primauté de l'innovation sur le soutien au fonctionnement ; la technicité de certains dossiers et le poids des normes de la commande publique participent à la « précarisation du financement public ». « Là où auparavant nous avions 2 à 3 partenaires pour financer le projet de l'association, aujourd'hui il en faut 3 fois plus pour un résultat pas toujours équivalent » témoigne un participant en Dordogne.

Pour de nombreux participants, il est difficile de repérer les financements disponibles alors que la diversification des financements est aujourd'hui vitale, notamment pour les associations employeuses. Ces difficultés poussent les dirigeants associatifs à s'insérer dans les marchés publics pour continuer d'exister ce qui pose parfois des problèmes éthiques (marchandisation du social), des problèmes de sens au regard du projet initial, et alourdit le travail des dirigeants comme des professionnels, contraints de multiplier les demandes, alors même que le cout structurel induit n'est pas financé.

Dans ce contexte, la mise en place du FDVA 2 dans son volet de soutien au fonctionnement des associations a été perçu comme un recours et ce malgré la faiblesse de l'enveloppe au regard des besoins des associations.

DES FREINS A L'INITIATIVE ASSOCIATIVE

Le temps passé à la recherche de financements pérennes, l'augmentation de la charge administrative qui pèse sur les bénévoles et les salariés, la non-reconnaissance des statuts des personnels dans les budgets, sont vécus comme autant de freins à l'initiative associative. Engagés malgré eux dans une course à l'argent, les dirigeants manquent de temps pour se consacrer au projet associatif, à l'identification des nouveaux besoins et à l'expérimentation de nouvelles actions concertées avec les habitants des territoires.

L'évolution des modalités de conventionnement vers une logique d'entonnoir et de mise en concurrence participe à la fragilisation du fait associatif et entrave le fonctionnement des associations. Si la loi de 1901 garantit la liberté des individus à s'associer, en pratique, ces logiques de financements menacent la diversité associative, sa pérennité et son ancrage local.

Les associations d'intérêt général répondent à des enjeux sociétaux de citoyenneté, de paix sociale et de vivre ensemble incompatibles avec une logique marchande et concurrentielle

⁹ « L'opinion des responsables associatifs en Nouvelle Aquitaine », étude réalisée par Recherches & Solidarités, Novembre 2017

trop souvent présentée comme modèle de référence. Les associations doivent pouvoir agir au service du plus grand nombre sans être mises en concurrence avec le secteur privé marchand. Les acteurs associatifs plaident massivement pour la reconnaissance et la prise en compte de cette spécificité du modèle non lucratif dans la construction des critères de financements publics à tous les échelons : local, départemental, régional, national et européen.

ALERTE ROUGE SUR LES EMPLOIS ASSOCIATIFS

Dans la région, en 2016, on compte environ 15 700 associations employant 161 416 salariés¹⁰. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés dans les territoires et ne pouvant généralement pas se délocaliser.

Dans le cadre des rencontres départementales de la vie associative, l'essentiel des échanges a porté sur les politiques de soutien aux emplois associatifs et notamment sur les dispositifs régionaux, anciens et nouveaux. De l'avis général le dispositif actuel de la région Nouvelle-Aquitaine (une aide dégressive sur 3 ans pour la création de postes en CDI à temps plein : 8 000 € la 1ère année, 7 000 € la 2ème année et 6 000 € la 3ème année) doit être revue pour s'adapter aux besoins et aux modèles organisationnels des associations. Plus que sa durée c'est le montant global et la faiblesse de l'enveloppe attribuée à chaque dossier qui est pointé. En 2017, le Conseil Régional a attribué des aides permettant la création de 36 emplois (15 en ex-Aquitaine, 5 en ex-Limousin et 16 en ex-Poitou-Charentes), pour un montant (AE sur 3 ans) de 756.000 euros. En 2018, 42 nouveaux dossiers ont reçu un avis favorable de la commission consultative sur l'aide aux emplois associatifs pour un montant total de 882.000 euros. Or, rien qu'en Limousin, 565 emplois dépendent encore du dispositif des emplois associatifs qui devrait se terminer en 2020.

Une autre difficulté évoquée par les participants réside dans l'exigence de pérennisation de l'emploi au terme des trois années de soutien dans un contexte de restrictions des politiques, locales et nationales, de soutien à l'emploi associatif. Les délais d'instruction pouvant s'étendre à 3 ou 4 mois sont également problématiques pour certaines associations qui ont dû renoncer à solliciter l'aide de la région par manque de souplesse du dispositif (recrudescence d'activité, difficulté de faire patienter un.e candidat.e pendant plusieurs mois).

Dans les trois rencontres de l'ex-région Limousin, les associations employeuses font part d'une **grande inquiétude sur la possibilité de maintenir leur activité dans un avenir très proche (2021)**. La fin des « emplois associatifs Limousin » est la plus grande crainte mais la baisse du nombre d'emplois bénéficiant d'aides publiques, (financements d'état et des collectivités en diminution) sont également citées. Dans la Creuse, les acteurs sportifs estiment être en capacité de financer l'équivalent de 0,5 ETP par poste. Quid du

financement des 0,5 ETP restant ? 565 emplois associatifs sont menacés dans les 3 départements. La perspective de « licenciements secs » et ses effets humains inquiète tout particulièrement les associations qui craignent un délitement du tissu sportif, environnemental et culturel qui maille les trois départements. Les départements à dominante rurale de l'ex-région Limousin redoutent une harmonisation du dispositif régional d'aide aux emplois associatifs qui ne tiennent pas compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de chaque territoire.

Les participants témoignent également de besoins croissants en compétences professionnelles dans les domaines administratif, financier, de la communication, ou encore des politiques sociales. Dans ce contexte, les salarié.e.s souffrent de voir leurs missions se complexifier et leur temps de travail s'allonger alors même que les salaires restent peu élevés et que la pérennité de leurs postes n'est pas toujours assurée. Ces différents témoignages soulignent ici les enjeux des formations qualifiantes et de la formation continue à l'échelle régionale ;

DES TÊTES DE RESEAUX EN MANQUE DE RECONNAISSANCE ET FRAGILISEES ECONOMIQUEMENT

Depuis plusieurs années, le désengagement de l'Etat a poussé les têtes de réseaux à revoir leur modèle économique et leur organisation. Si les facteurs de déstabilisation des têtes de réseaux ne tiennent pas exclusivement à l'environnement externe de ces réseaux, la multiplication d'offres concurrentes avec le soutien des pouvoirs publics a largement contribué à leur fragilisation, notamment dans leur fonction structurante, cela y compris à l'échelle des départements. Dans le Lot-et-Garonne, les acteurs témoignent d'un lien de confiance abimé avec les pouvoirs publics. En cause : le manque de reconnaissance par les institutionnels dont les soutiens s'effritent, alors même que les têtes de réseaux départementales continuent d'être largement sollicitées dans le cadre du dialogue civil.

¹⁰ Recherches & Solidarités, Economie sociale : bilan de l'emploi en 2016 en Nouvelle Aquitaine
Associations, fondations, mutuelles, coopératives, juin 2017.

LES LEVIERS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

FAVORISER DANS LA DUREE DES SOUTIENS PUBLICS SOUS FORME DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

57. Stabiliser les modèles économiques par des politiques publiques de long terme.
58. Sortir de la logique d'appel à projets et généraliser les subventions dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.
59. Réaffirmer la pertinence des aides au fonctionnement : le financement du fonctionnement est une forme de reconnaissance du modèle socio-économique des associations et de l'initiative associative.
60. Défendre le conventionnement pluriannuel y compris pour de petits montants.
61. Harmoniser des critères objectifs et transparents pour l'attribution de subventions aux associations sur la base des fondements des projets associatifs (ancrage territorial, connexion avec les habitant.e.s, gouvernance démocratique, mobilisation des bénévoles).
62. Le soutien à l'innovation ne doit pas se faire au détriment du soutien aux activités de fond qui se répètent chaque année, au risque de les fragiliser.

RECONNAITRE LE MODELE NON LUCRATIF DES ASSOCIATIONS

63. Faire reconnaître la liberté de porter un projet alternatif, différent, au service de l'intérêt général et en dehors de toute logique marchande.
64. Reconnaître et prendre en compte la spécificité du modèle non lucratif dans la construction des critères de financements publics à tous les échelons : local, départemental, régional, national et européen.
65. En finir avec la mise en concurrence entre associations et avec le secteur privé marchand.
66. Coconstruire avec l'administration fiscale les conditions de reconnaissance du caractère d'intérêt général d'une association.
67. Créer une valeur de référence de type « mètre étalon » pour évaluer l'impact des associations dans la société.
68. Reconnaître effectivement le bénévolat et son apport comme composante du modèle socio-économique y compris dans le cadre de demandes de subventions publiques : reconnaissance du compte 8, en faisant le lien avec la déclaration des heures de bénévolat dans le cadre du nouveau CEC.
69. Créer/harmoniser une grille pour la reconnaissance du bénévolat et sa valeur économique.
70. Les critères d'éligibilité aux appels d'offre doivent tenir compte de l'ancrage local des associations pour limiter le développement d'associations hors région pour lesquelles c'est l'intérêt financier qui les fait répondre à ces appels.
71. Rendre visible les nouveaux besoins créés par la réforme territoriale et revendiquer une nouvelle économie pour y répondre.

Concernant la diversification des sources de financement :

72. Faire un état des lieux des dons faits aux associations par les acteurs privés.
73. Organiser une veille collective sur les moyens de financements.

DEVELOPPER ET CONSERVER DES AIDES PLURIANNUELLES AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS

74. Conserver des emplois associatifs pluriannuels adossés aux projets associatifs et non pas uniquement sur des critères d'insertion des personnes.
75. Créer un centre de ressources associatif (formation, gestion) pour les associations employeuses.

REPARER LE LIEN DE CONFIANCE ENTRE ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS

76. Faire valoir auprès des élu.e.s que les associations créent de la richesse, du lien social, apportent des réponses aux problématiques des territoires et ont besoin d'être soutenues.
77. Réaffirmer et défendre le droit à l'initiative.
78. Former les élu.e.s et les services à la démarche de subvention.
79. Décliner la charte des engagements réciproques au niveau départemental et/ou local.
80. Instaurer un rendez-vous systématique entre service instructeur et porteur de projet pendant la phase d'instruction.
81. Avoir un avis motivé dans la réponse aux demandes de financement.
82. Inviter les pouvoirs publics à travailler ensemble sur des schémas de financement public dans une logique de simplification effective des procédures.
83. S'émanciper des limites administratives pour valoriser / reconnaître les territoires des projets.
84. Construire un plaidoyer pour un budget participatif et coconstruit (à tous les échelons du territoire).

ACCOMPAGNEMENT PAR LES TETES DE RESEAUX ET DEVELOPPEMENT DE COOPERATIONS INTER-ASSOCIATIVES

85. Financer le travail d'accompagnement des têtes de réseaux dans la compréhension par les associations des enjeux et attentes des institutions (exemple de l'accompagnement des associations dans leurs dossiers FDVA2).
86. Financer la prospective et l'accompagnement au changement.
87. Financer le soutien à la fonction employeur des associations.
88. Renforcer la structuration en réseaux d'appui, de formation et de mutualisation.
89. Soutenir les actions de coordination et de coopération entre associations et entre associations et institutions : financer des postes de coordination, financer l'ingénierie.

SIMPLIFIER LES PROCEDURES

90. Associer les associations à la simplification réelle des procédures administratives et de financements publics.

91. Coconstruire les conventions : mieux les comprendre, les préparer et les adapter aux réalités associatives.
92. Harmoniser un dossier unique quel que soit le financeur, que l'on n'ait pas à dupliquer à chaque fois les documents administratifs de l'association (statuts...) lorsqu'on fait plusieurs demandes.
93. Calibrer la procédure de demande de financement en fonction du montant et de la cible (ex 150€ demandés à la mairie, une simple lettre d'intention devrait suffire).
94. Que le cofinancement demandé par les partenaires publics puisse être de l'auto-financement (ex des dispositifs européens qui ne le permettent pas).